



SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION VEOLIA - BIRDZ POUR DEPLOIEMENT DU TELERELEVÉ COMPTEUR EAU

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre du déploiement du télérelevé des compteurs d'eau, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Grisolles met en place un réseau de communication radio destiné à assurer la collecte des données des compteurs d'eau.

À cette fin, deux conventions sont proposées à la commune :

- une première convention relative à l'installation de **répéteurs radio** sur des bâtiments communaux ou des mâts d'éclairage public, afin d'assurer la couverture du réseau de communication ;
- une seconde convention relative à l'installation éventuelle d'un **concentrateur**, équipement permettant de centraliser les données collectées par le réseau.

Les concentrateurs seront installés en priorité sur les châteaux d'eau appartenant au SIAEP. Toutefois, si des contraintes de couverture radio (zones blanches) le nécessitent, un concentrateur pourra être implanté sur un bâtiment communal, après accord de la commune dans les conditions prévues par la convention correspondante.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces deux conventions et d'autoriser Madame le Maire à les signer, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

AR Prefecture

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Reçu le 30/07/2026

~~Vu le projet de convention transmis par le SIAEP de Grisolles ;~~

Considérant l'intérêt de ce dispositif pour la modernisation du service public de l'eau et l'amélioration de la gestion des réseaux ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par **11 voix pour** et **1 abstention**

- **Approuve** les termes des conventions de mise à disposition d'un emplacement pour l'installation d'équipements nécessaires au déploiement du télérelevé des compteurs d'eau proposée par le SIAEP de Grisolles ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à son exécution

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES
ABROGATION DE LA DELIBERATION 20260330-01

Madame le maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire les Conseillers Municipaux aux différentes commissions communales.

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer les commissions comme ci-dessous :

❖ Commission École, affaires scolaires et périscolaires :
SOULIE Aimée (rapporteur), DE DUTTO Grégory, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ECHEVARRIA Eric, PELLAUSY Bernard, CANIAC Nathalie.

❖ Commission Finances, impôts, budget :
PELLAUSY Bernard (rapporteur), DUMAS Paul-Benjamin, ESTEVES BROUSSE Céline, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia

❖ Commission Association, Communication et évènementiel :
HERMANS Virginie (rapporteur), TREIL Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, CANIAC Nathalie, JEAN Aurélien, VAN DE VONDELE Laurent, PRADELLES Laëtitia

AR Prefecture

082-218201788-20260729-20260702-DE
Reçu le 30/07/2026

❖ Commission Action sociale, sécurité, PCS :

TREIL Christine (rapporteur), SOULIE Aimée, ESTEVES BROUSSE Céline, DUMAS Paul-Benjamin, HERMANS Virginie, DE DUTTO Grégory, PRADELLES Laëtitia

❖ Commission Personnel

TREIL Christine (rapporteur), PELLAUSY Bernard, SOULIE Aimée, HERMANS Virginie.

❖ Commission Bâtiment et voirie :

PELLAUSY Bernard (rapporteur), SOULIE Aimée, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent, TREIL Christine, ECHEVARRIA Eric.

❖ Commission assainissement, urbanisme et environnement :

PELLAUSY Bernard (rapporteur), JEAN Aurélien, ESTEVES BROUSSE Céline, DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, ECHEVARRIA Eric.

❖ Commission Bibliothèque :

TREIL Christine (rapporteur), DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, PELLAUSY Bernard

❖ Commission Appel d'Offre :

TITULAIRES : JEAN Aurélien, ECHEVARRIA Eric, TREIL Christine
SUPPLÉANTS : CANIAC Nathalie, VAN DE VONDELE Laurent, SOULIE Aimée

❖ Commission CME :

SOULIE Aimée (rapporteur), ECHEVARRA Eric, ESTEVES BROUSSE Céline

Madame le Maire étant président de droit de toutes les commissions

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine





SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable à la commune ;

Considérant que le référentiel M57 permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux, il convient que cette autorisation soit expressément accordée par une délibération du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à procéder, pour l'exercice budgétaire en cours, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Précise** que Madame le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

AR Prefecture

082-218204788-20250722-20260703-DE
Reçu le 30/07/2026

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS CANTINE SCOLAIRE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'inflation des prix, notre prestataire CRM MARTEL a procédé à l'augmentation du tarif du repas à compter du 1^{er} septembre 2026.

Vu la situation, la mairie ne pourra malheureusement pas supporter cette hausse et sera dans l'obligation de répercuter cette dernière.

Pour diminuer l'impact, le repas sera facturé, à partir du 1^{er} septembre 2026 :

- 3.65 € le repas « maternelle »
- 3.75 € le repas « élémentaire »
- 4.50 € le repas « adulte »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Fiabilisation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - Demande d'intégration des éléments de confort manquants

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux communes qui le souhaitent de participer à une opération de fiabilisation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Cette opération consiste à intégrer automatiquement, pour les logements concernés, certains éléments de confort considérés comme essentiels (eau, électricité, chauffage ou climatisation, WC, lavabo et douche par salle d'eau déclarée) lorsqu'ils sont absents des données cadastrales alors qu'ils sont présumés équiper les logements.

Cette démarche vise à améliorer la qualité des bases d'imposition, à assurer une meilleure concordance entre les caractéristiques réelles des logements et leur évaluation cadastrale, et à garantir une plus grande équité entre les contribuables.

La DGFIP précise que les propriétaires concernés seront préalablement informés des modifications envisagées et disposeront de la possibilité de signaler toute erreur ou toute situation ne correspondant pas à la réalité.

AR Prefecture

082-218201788-20260729-20260705-DE
Reçu le 30/07/2026

Considérant l'intérêt de disposer de bases fiscales fiables et actualisées ;

Considérant que cette démarche contribue à une évaluation plus juste des propriétés bâties sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide** de solliciter la Direction Départementale des Finances Publiques de Tarn-et-Garonne afin que la commune de Savenès participe à l'opération de fiabilisation des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, par l'intégration des éléments de confort manquants selon les modalités définies par la DGFIP ;
- **Autorise** Madame le Maire à adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques le courrier exprimant la volonté de la commune de participer à cette opération, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire, 
COULON Marie-Claire (82000) 

SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉNAGEMENT, LA RÉNOVATION ET LA DÉSIMPERMÉABILISATION DES DEUX COURS D'ÉCOLE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 20 janvier 2026, la commune a approuvé le projet d'aménagement, de rénovation et de désimperméabilisation des deux cours de l'école et a autorisé le dépôt de demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers.

Afin d'optimiser le financement de cette opération, il est proposé de solliciter également une subvention auprès de la Région et, en conséquence, d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 267 557,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT HT

Les besoins HT		Les ressources	
Aménagement	14 125,62 €	Etat	28% de la totalité <u>Montant : 74 795€</u>
Arborisation	2 028,49 €	Département	22% de la totalité <u>Montant : 58 863€</u>
Travaux - L'atelier des Platanes - Aluminium 31	74 964,87 €	Agence de l'eau	42 % désimperméabilisation <u>Montant : 54 581</u>
Désimperméabilisation (Eurovia)	127 095,70 €	Région	15% désimperméabilisation <u>Montant : 20 580 €</u>
Jeux	10 102,28 €	CAF	5% du montant des jeux <u>Montant : 505€</u>
Travaux en régie	5 500,00 €	Fonds propres	22% de la totalité <u>Montant : 58 233€</u>
Étude architecte paysager	21 000,00 €		
Provision pour imprévu	12 740,04 €		
TOTAL	267 557,00 €	TOTAL	267 557,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** l'actualisation du plan de financement de l'opération d'aménagement, de rénovation et de désimperméabilisation des deux cours d'école ;
- **autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région, ainsi que toute autre aide financière susceptible d'être mobilisée pour cette opération ;
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine



SAVENÈS

SEANCE DU 29 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers : 15

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le 29 juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAVENES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2026

Présents : Mmes COULON Marie-Christine, DEL SANTO-BLANCUZZI Laetitia, ESTEVES BROUSSE Céline, HERMANS Virginie, PRADELLES Laëtitia, SOULIE Aimée, TREIL Christine et Mrs DE DUTTO Grégory, ECHEVARRIA Eric, JEAN Aurélien, PELLAUSY Bernard

Absents : Mme CANIAC Nathalie et Mrs DUMAS Paul-Benjamin, MAMPRIN Thierry, VAN DE VONDELE Laurent.

Madame CANIAC Nathalie a donné procuration à Madame HERMANS Virginie

Madame TREIL Christine est nommée secrétaire de séance.

Objet : Travaux de mise aux normes électriques et acquisition d'équipements pour la salle des fêtes

Madame Le Maire expose au Conseil municipal que la salle des fêtes communale nécessite des travaux de mise aux normes de son installation électrique afin de garantir la sécurité des usagers et de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, afin d'améliorer les conditions d'utilisation de cet équipement communal lors des manifestations organisées par la commune, les associations et les particuliers, il est proposé d'acquérir les équipements suivants :

- 5 réfrigérateurs ;
- une plaque de cuisson ;
- un four.
- un micro-ondes

Ces investissements permettront d'assurer un meilleur fonctionnement de la salle des fêtes, d'offrir un équipement adapté aux besoins des utilisateurs et de valoriser le patrimoine communal.

AR Prefecture

082-218201788-20260729-20260707-DE
Reçu le 30/07/2026

~~Le coût de ces travaux et acquisitions~~ sera financé sur les crédits inscrits au budget communal, section d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DÉCIDE :

- d'approuver la réalisation des travaux de mise aux normes de l'installation électrique de la salle des fêtes ;
- d'autoriser l'acquisition d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et d'un four destinés à équiper la salle des fêtes ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, en section d'investissement ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les devis, marchés, contrats et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

COULON Marie-Christine

